



## FEUILLE DES COTISATIONS – ANNEE 2025

Cette feuille est à remettre avec votre règlement **lors de l'Assemblée Générale**

ou à faire parvenir **avant le 31 décembre 2024** au trésorier

Alain FAYARD 37 rue de Bretagne 42600 MONTBRISON

Merci de régler **par chèque** à l'ordre de **L'Abeille du Forez**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : .....

e mail : ..... année de naissance : .....

N° d'APICULTEUR :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de  
ruches :

--

- J'accepte de recevoir des informations à caractère apicole et être sollicité pour apporter mon soutien actif à des actions pour lesquelles le syndicat « L'Abeille du Forez » s'impliquerait.
- Je souhaite recevoir le bulletin uniquement sous forme numérique et non sous forme papier.
- Je suis déjà membre du Groupement Apicole de Feurs (G.A.F.)

➤ **COTISATION SYNDICALE :** quel que soit le nombre de ruches 20,00 €  
(pour les anciens adhérents) **pénalité de retard (après le 01/01/25) ... 5 €** .....

➤ **ASSURANCES** pour l'année civile 2025 (cocher la case choisie) :

Je suis déjà assuré en RC par ma propre assurance et je n'assure pas mes ruches par l'intermédiaire du Syndicat National d'Apiculture.

formule pack Bronze (RC) ..... 0,40 € x ..... ruches .....

formule pack Argent (RC + incendie, tempête, Inondation) .....  
.....1,50 € x ..... ruches .....

formule pack Or (RC + incendie, tempête, Inondation, + vol) .....  
..... 3,40 € x ..... ruches .....

➤ **ABONNEMENTS AUX REVUES :** (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025)

L'Abeille de France (version papier et numérique) : .....27 € .....

L'Abeille de France (uniquement la version numérique) : .....17 € .....

La Santé de l'Abeille : .....26 € .....

**TOTAL :**

--

Voir au dos →

## FEUILLE DE DECLARATION OBLIGATOIRE POUR L'ASSURANCE - ANNEE 2025

Nombre de ruches	Lieux d'hivernage (département, commune, lieu dit)	Nombre de ruches	Lieux de transhumance (département, commune, lieu dit)

### Mentions obligatoires dans le cas de souscriptions des formules packs

(cocher les cases)

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site ci-dessous

<https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>

Procuration Apiculteurs :

Je donne au Syndicat National d'Apiculture procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à :

1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.
3. Accepter les contrôles externes réalisés par **LEKO** concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

*Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des produits issus de la ruche à condition qu'ils soient non transformés (miel, pollen, gelée royale, propolis ou cire).*

*En revanche, en sont exclus les produits transformés tels que pour exemples : la commercialisation des pâtes à tartiner, confitures au miel, de la confiserie, de la biscuiterie, des alcools et vinaigres et de la cosmétique...*

*Dans ce cas, il faut s'identifier individuellement auprès de la Sté LEKO, le tarif négocié dans ce cas est de 50,00€ par an.*

Signature :